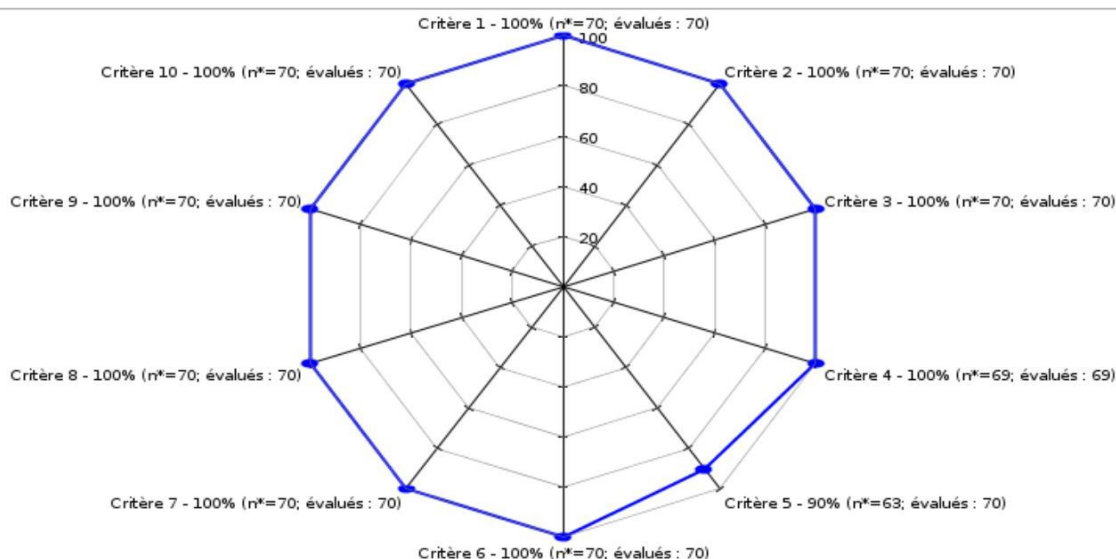


1. Indicateur de consommation des solutions hydroalcooliques 2023 :

Résultat de l'indicateur :	Évolution du résultat de l'établissement par rapport à l'année précédente :	
-Score : 116%	Classe ICSHA 2022 (données 2021)	Classe A
-Classe : classe A	Classe ICSHA 2023 (données 2022)	Classe A
-Volume déclaré : 372L		
-Volume minimal théorique à délivrer : 321.31L	Évolution (2022) / (2023)	STABLE

2. Dossier du patient SMR 2023 :

2.1 Conformité du dossier :



(*) n = nombre de dossiers conformes

Résultats détaillés par critère (10 critères composent le score)

- Critère 1 : Lettre de liaison à la sortie retrouvée
- Critère 2 : Lettre de liaison à la sortie datée du jour de la sortie
- Critère 3 : Remise au patient de la lettre de liaison à la sortie
- Critère 4 : Identification et envoi au médecin traitant (si applicable)
- Critère 5 : Identification du patient
- Critère 6 : Date d'entrée et date de sortie
- Critère 7 : Identification du signataire de la lettre de liaison
- Critère 8 : Motif de l'hospitalisation
- Critère 9 : Synthèse médicale du séjour
- Critère 10 : Traitements médicamenteux de sortie

2.2 Indicateur : Évaluation et prise en charge de la douleur (PCD) :

Dossiers pris en compte pour l'indicateur	Résultat de l'indicateur
Dossiers évalués : 50	Valeur (2023) : 36% (n*=18)

Pourcentage de séjours de patients nécessitant une prise en charge de la douleur pour lesquels on retrouve :

- une stratégie de prise en charge de la douleur notée dans le dossier du patient :
moyens médicamenteux et non médicamenteux ;
- ET
- au moins une mesure de suivi de la douleur avec échelle suite à la mise en place de cette stratégie.

Résultat de l'indicateur :	
Valeur (2023)	32% (n*=6)

Nos actions

- ☞ **Revoir les programmations de soins pour garantir la traçabilité de l'évaluation de la douleur**
- ☞ **Former/sensibiliser les soignants et les médecins**
- ☞ **Fournir aux soignants/médecins des échelles d'évaluation « de poche »**
- ☞ **Réaliser des audits flash en collaboration avec les soignants**